



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

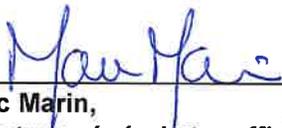
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 90-257

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 7 octobre 2024 à 19h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant le lot 6 590 085 du 305, ch. de Magog.

Cette demande vise à faire autoriser la création de deux lots dont un d'une superficie de 3 573,5 m² et d'une superficie constructible de 3 066,4 m² et l'autre d'une superficie de 3 970,3 m² et d'une superficie constructible de 3 350,3 m². Selon l'article 7.4 du *Règlement de lotissement* n° 90-257 de la Municipalité, en zone Id-5, la superficie minimale de tout nouveau lot doit être d'au moins 4 000 m² et selon l'article 7.7 du même règlement, tous les nouveaux lots visés par l'article 7.4 doivent avoir une superficie minimale constructible d'au moins 4 000 m² d'un seul tenant;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 9 septembre 2024.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 9 septembre 2024.



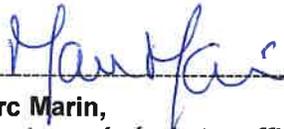
Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de septembre de l'année deux mille vingt-quatre.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier